



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

**TRAVAUX DE VOIRIE
AU VILLAGE :
CANIVEAUX ET CUNETTES**

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2016/25

Envoyé en préfecture le 29/04/2016
Reçu en préfecture le 29/04/2016
Affiché le 
IP: 33-21-3801371210167441-DEL_2016_25-DE

L'an deux mil seize, le vingt-deux avril, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 avril 2016

PRESENTS: MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, GIRAUD Roger, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel.

ABSENTS: BEAUME Hugues, MIALON Delphine (pouvoir à MICHEL Bernard), GONON Florence (pouvoir à MICHEL Gilbert), SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur BERARD Guy.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le programme de travaux de réfection de voirie au village : création de caniveaux et cunettes-enrobés pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales et reprise du marquage au sol sur la RD25 suite à la réfection complète de la chaussée par les services du Département. Le coût de l'opération s'élève à la somme totale HT de 13 007,00 € selon une étude réalisée par l'entreprise « COLAS Rhône-Alpes Auvergne », 38322 EYBENS.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la nécessité de réaliser les travaux ci-dessus,

DECIDE de programmer les travaux suivants :

- création de cunettes-enrobés le long de la voie communale en amont de la mairie et caniveaux dans la rue « Lanemartin » pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales.
- marquage au sol suite à la réfection complète de la RD25 par les services du Département dans la traversée du village.

SOLLICITE l'aide financière du Conseil départemental,

ADOPTE le plan de financement suivant :

☞ Coût de l'opération HT.....	13 007 €
Subvention du Conseil départemental 75 %	9 755 €
Fonds libres de la Commune 25 %	3 252 €

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

